

RE RÉGION

ENVIRONNEMENT Un plan de bataille pour préserver les marais

Genève recrée 18 hectares de zones humides



Le marais de la Versoix. Le site des Douves va être spécialement aménagé pour des visites en famille. DR

GENÈVE

En marge de la réintroduction de la tortue d'Europe, qui s'est déroulée officiellement, et pour la première fois en Suisse à l'Étang du Bois de Jussy (notre édition de dimanche), une politique de renaturation des zones humides est menée dans le canton de Genève.

Divers étangs ont été creusés dans les années 70

Les zones humides genevoises, depuis un siècle, avaient fortement régressé à cause du développement de la population, avec notamment la mise à sec des grands marais de Troinex, de l'Aire, de la Seymaz (pour récupérer des terrains agricoles) et de Coin-

trin (lors de la construction de l'aéroport).

Dans les années 70, grâce à une prise de conscience progressive, divers étangs ont été creusés dans les massifs forestiers de Versoix et de Jussy, dans l'objectif de regagner une partie des services écosystémiques perdus.

Les travaux ne se limitèrent pas aux forêts, mais s'inscrivirent aussi le long des fleuves (comme mesure de compensation des dégâts causés par les barrages hydroélectriques), et même en zone agricole, le plus souvent pour restituer une petite partie des marais perdus dans le passé.

Aujourd'hui, le canton abrite une trentaine de zones humides, gérées par la Direc-

tion générale de la nature et des paysages de l'Etat de Genève, par Pro Natura Genève (une dizaine de réserves) et par les concessionnaires des barrages hydroélectriques.

Un ambitieux programme de reconquête

Toutes ces zones humides font l'objet d'un plan de gestion, qui analyse leur état et leur potentiel pour définir les mesures de protection, d'entretien et de renaturation supplémentaires à mettre en œuvre.

Une collaboration transfrontalière s'est également mise en place, avec les conservatoires français Aster (pour la Haute-Savoie) et le Cren (pour le Pays de Gex).

En 2009, le plan de relance

REPÈRES

DES TRAVAUX SPECTACULAIRES

■ Les zones humides sont des milieux en évolution perpétuelle. Lorsque les habitats sont réduits ou morcelés, les dynamiques naturelles permettant de reconstituer ces écosystèmes n'interviennent plus et la lente colonisation de la végétation comble les étangs et les marais. Des interventions sont donc indispensables afin de recréer des milieux favorables aux espèces aquatiques. Les moyens à mettre en œuvre sont spectaculaires : présence de machines impressionnantes, abattage de nombreux arbres, mouvements de terrains, création de sol nu sur de grandes surfaces.

fédéral a permis d'accélérer la mise en œuvre de cet ambitieux programme de reconquête.

En effet, environ 3 millions d'euros ont pu être débloqués auprès de la Confédération et du Canton, pour réaliser des travaux de renaturation.

Ainsi, en une seule année, ce ne sont pas moins de sept marais qui ont pu être renaturés, ce qui a permis de recréer 18 hectares de zones humides. Il s'agit des marais des Bondev (Céligny), des Douves (Versoix), des Fontaines de Mategnin (Meyrin), des Mouilles (Bernex), de Pré-Bordon (Gy), des Arales (Jussy) et de Bois-Vieux (Jussy).